



# Groupe d'Action Locale

Ventoux



## GAL Ventoux

### Compte-rendu Comité de programmation LEADER

Mardi 20 juin 2017

A Malemort du Comtat

Salle des fêtes de 15h50 à 19h

## Membres présents

\*\*\*\*\*

### **1. Membres du comité de programmation du collège public présents (7 votants) :**

(remarque : En vert et avec une \* sont signalés les membres ayant voix délibérative pour ce comité de programmation)

#### Titulaires :

*Alain GABERT	SMAEMV
*Chantal KAUFFMAN	SMAEMV
*Sophie RIGAUT	SMAEMV
*Luc REYNARD	COVE
*Gilles VEVE	COVE
*Max RASPAIL	CCVS
*Catherine CLOTA	CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT

#### Suppléant :

Ghislain ROUX CCVS suppléant de Max RASPAIL

### **2. Membres du comité de programmation du Collège privé présents (7 votants) :**

#### Titulaires :

*Daisy FROGER-DROZ	ATDMV
*José ALAZARD	Initiative Ventoux
*Christophe GEORGE	Représentant société civile – artisan agroalimentaire
*Pierre CHENET	ALTE
*Jean-Paul BONNEAU	FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT

#### Suppléant :

\*Jean PIOT UPR du ventoux (suppléant de J.MYIN)  
\*Jean-Claude SIGNORET Association Ventoux Métier d'Art

## Membres excusés

### **1. Membres du comité de programmation du collège public excusés :**

Pierre GABERT	CCSC
Liliane BLANC	COPAVO
Olivier DELAPRISON	ONF
Georgia LAMBERTIN	Chambre d'Agriculture du Vaucluse
Ghislain GRICOURT	SMAEMV
Roland RUEGG	SMAEMV
Guy GIRARD	COVE
Dominique BODON	COVE
Didier CARLE	CCSC
Hervé LARGUIER	COPAVO
Laurence Le LEGARD-MOREAU	ONF
Christian GELY	Chambre d'Agriculture du Vaucluse

### **2. Membres du comité de programmation du Collège privé excusés:**

Yves GATTECHAUT	ADT
Roger TRAPPO	UDOTSI
Jean Baptiste LANAZPEZE	UNION APARE-CME
Jean Pierre RANCHON	Association vie de village
Camille SENOBLE	CBE du Ventoux
Jacques MYIN	UPV
Frédéric VEVE	ODG VENTOUX
Marcel FROSSARD	CONFRERIE DE LA CERISE DES MONTS DE VENASQUE
Olivier DORNIER	ASSOCIATION TOULOURENC HORIZON
Olivier BRUNAUD	Société civile (EGOBIKE)
Christiane MARCHELLO-NIZIA	UDOTSI
Alain TAILLAND	Association de Développement Touristique en Provence du Rhône au Ventoux
Jean-Luc BLATIERE	TRAC
Bernard MONDON	Les carnets du ventoux
Christophe GILLES	CBE Ventoux
Luc Piquet	ODG Ventoux – Maison des vins
Olivier DE SAINT ANDRE	AMAP – ALLIANCE Provence
Guillaume LIARDET	Exploitant agricole
Philippe BIZEUL	CEDER
Denis LACAILLE	Comité écologique

## Autres invités

### Etait excusé :

Julien AUBERT Vice-président, Région PACA

### Etaients présents :

Sébastien NINON Chargé de mission, Conseil Régional  
Fabienne CHABAUD Chargée de mission, Conseil Départemental 84  
Jean Paul VILMER Directeur du SMAEMV  
Vincent THOMANN Chargé de communication, SMAEMV  
Julie MOURET Gestionnaire du programme LEADER SMAEMV

## Vérification du double quorum

### Point sur les membres présents :

**15 membres (titulaires et suppléants) du comité de programmation sont présents.**

**On comptabilise 14 membres votants sur 26, dont 7 membres du secteur privé et 7 du secteur public**

**La règle du double quorum est respectée.**

M. Alain GABERT, Président ouvre la séance à 16h et remercie les participants présents à ce Comité de programmation. Il excuse M. Julien AUBERT, Vice-Président de Région et référent régional auprès du GAL Ventoux.

M. Alain GABERT constate que la règle du double quorum est respectée (plus de la moitié des membres est présente et la moitié des présents appartient au collège privé).

Il présente également Julie Mouret, nouvelle gestionnaire LEADER, à qui il laisse la parole pour la présentation de l'ordre du jour.

## Ordre du jour

- 1. Discussion sur le déroulé de la réunion et rappel des principes de sélection des projets pour avis d'opportunité
- 2. Point sur la maquette financière
- 3. Avis sur les projets en opportunité :
  - 16h15 - « Action de promotion du financement participatif » - CBE Ventoux
  - 16h45 - « Ma boutique, mon village » - Initiative Ventoux
  - 17h15 - « Cerise et raisin de table du Ventoux : comment valoriser les spécificités » - Syndicat de défense du Raisin de table du Ventoux
  - 17h45 - « Création d'un sentier d'interprétation » - Ferme du Rouret (Mazan)
  - 18h15 - « Le hangar de papy : création d'un lieu associatif autour d'une presse à jus et d'un atelier participatif » - Label Vers (Carpentras)
- 4. Vote du nouveau périmètre du GAL
- 5. Points infos, calendrier et questions diverses

## 1. Point sur les conflits d'intérêts

Julie MOURET rappelle les différentes situations de conflits d'intérêt.

Conflit d'intérêts si :

1. un membre du Comité de Programmation est habilité à représenter légalement la structure candidate
2. l'exercice impartial et objectif de ses fonctions est compromis pour des motifs familiaux, affectifs, d'affinité politique, d'intérêt économique ou pour tout autre motif de communauté d'intérêt avec le candidat

Le dernier point étant très large, Julie MOURET rappelle que les conflits doivent être analysés au cas par cas et qu'il est important d'en discuter dès qu'un doute existe. Elle rappelle également les recommandations de la Commission Européenne qui observe de très près la prévention du conflit d'intérêt et qui a déjà prévu un contrôle des conflits d'intérêts.

Pour tracer les vérifications, tous les membres présents au Comité doivent remplir et signer à chaque début de Comité, une attestation de conflits d'intérêt.

Il est rappelé que les membres en conflits d'intérêt doivent sortir de la salle au moment du débat et du vote et que si un membre ne se déclare pas spontanément en conflits d'intérêt, il appartient au Président du GAL de le dénoncer.

Une situation de conflit d'intérêt s'apprécie toujours au regard de la personne et il faut qu'il y ait un lien suffisamment direct avec le projet.

## 2. Echanges sur le déroulé du Comité de programmation pour opportunité

Julie MOURET rappelle que, pour garantir l'équité de traitement entre les porteurs de projet, les projets présentés pour avis d'opportunité doivent être analysés au regard de deux grands principes :

- La cohérence avec la stratégie LEADER
- La pertinence territoriale du projet

Ces deux principes étant assez larges, il est proposé de réaliser une grille de lecture d'opportunité en déclinant ces deux principes en sous critères afin qu'il soit plus facile d'analyser les projets par la suite. Une proposition de grille sera faite par l'équipe LEADER prochainement.

Un membre intervient sur le déroulé du Comité de programmation et notamment l'intervention de la Région à ce Comité qui peut parfois influencer les membres dans leur vote. Certains membres du Comité font part de leur inquiétude quant au poids réel de leurs décisions.

Julie MOURET rappelle qu'en tant que principal cofinancier du dispositif LEADER, l' élu régional référent nommé a tout à fait le droit d'intervenir durant le Comité de programmation afin de préciser l'avis de la Région. Pour cette programmation, la Région consulte ses services techniques ainsi que les élus thématiques et l' élu référent avant le Comité de programmation en opportunité afin de donner un premier avis sur le cofinancement des projets. Le principe étant d'obtenir ce premier avis assez en amont dans le circuit du dossier afin :

- D'évaluer si la Région a des chances de cofinancer le projet
- D'obtenir des remarques constructives qui permettront une amélioration du projet

Le Comité de programmation, en tant qu'instance délibérante pour le LEADER, est le seul à pouvoir voter les projets en Comité. Par la suite, étant le principal cofinanceurs des projets, le Région devra passer au vote les projets et les accepter ou non. Elle a donc de fait un poids dans la décision finale puisqu'elle vote la CPN (Contrepartie Publique Nationale) sans laquelle, le FEADER ne peut être programmé. Au contraire de la précédente programmation, il n'est pas certain que les tous les projets acceptés en opportunité soient votés favorablement à la Région. Toutefois, dans un souci d'optimisation des fonds européens qu'elle gère, la Région a le souhait de respecter les décisions des GAL dans la mesure où celles-ci correspondent également à la stratégie régionale.

Sébastien NINON précise que le principe est le même pour tous les GAL en PACA mais que chaque GAL peut adopter un mode de fonctionnement propre. Dans tous les cas, l'avis de la Région est donné non pas pour influencer mais pour informer les membres du Comité de programmation.

Julie MOURET propose au Comité de programmation de choisir le moment auquel la Région pourrait intervenir. Deux propositions sont faites :

- Soit la Région intervient juste après les débats et avant le vote du Comité de programmation
- Soit la Région intervient après le vote du Comité de programmation

Un membre exprime qu'il est peut-être judicieux malgré tout d'avoir l'avis de la Région avant le vote afin d'exprimer un vote en cohérence avec l'avis du cofinanceur. La question reste en suspens puisqu'aucune décision claire n'est votée.

Enfin, Julie MOURET rappelle que, pour cette programmation, le Comité ne peut plus décider du taux d'intervention des projets. Celui-ci doit être déterminé durant l'instruction en se référant à des textes européens et nationaux. En revanche, dès l'étape d'opportunité le Comité de programmation peut décider de prioriser les dépenses au sein d'un projet. Il peut donc accepter un projet sous réserve que le porteur baisse le budget.

### **3. Point sur la maquette financière**

Julie MOURET présente l'état de la maquette financière après déduction des montants des projets présentés ce jour et insiste sur la fiche action 3.3 pour laquelle il existe un manque de 20 132 €. Il est précisé qu'à ce jour, nous ne sommes pas autorisés par l'Autorité de Gestion (Région PACA) à procéder à un transfert d'enveloppe entre fiche action. En revanche, nous pourrions très certainement le faire dès que nous aurons commencé la programmation des premiers projets

Axes	Fiches actions		FEADER en €			
			Avis opportunité			
			Montant initial	Coprog2 14/12/16 Solde validé	Coprog3 30/03/17 Solde validé – <b>mis à jour après instruction</b>	Coprog4 20/06/2017 <b>ESTIMATION après dépôt des projets présentés</b>
Axe 1	1.1	Gestion de la fréquentation touristique	140 450	140 450	<b>123 637,84</b>	123 637,84
	1.2	Amélioration de l'offre touristique des APN	203 550	<b>109 669</b>	109 669	109 669
Axe 2	2.1	Valorisation des ressources locales - animation, communication  <b>Sentier d'interprétation – Ferme du Rouret</b>  <b>Cerise et raisin de table du Ventoux : comment valoriser leur spécificités</b>	132 750	132 750	132 750	<b>104 245,15</b>
	2.2	Valorisation des ressources locales – Investissement <b>Le hangar de Papy – Label Vers</b>	103 900	103 900	103 900	<b>94 387,92</b>
	2.3	Ressources énergétiques	83 100	83 100	83 100	83 100
Axe 3	3.1	Diversification des solutions de mobilité	79 650	79 650	79 650	79 650
	3.2	Offre culturelle et éducative	70 800	70 800	70 800	70 800
	3.3	Création et animation de service en milieu rural  <b>« Ma boutique mon village » - Initiative Ventoux</b>  <b>Action de promotion du financement participatif – CBE Ventoux</b>	70 800	70 800	<b>11 292,4</b>	<b>- 20 132,1</b>
4-Coop	4	Coopération	240 000	240 000	240 000	240 000
5-A/G	19-4	Assistance technique	375 000	245 739,50	245 739,50	245 739,50
		<b>TOTAL</b>	<b>1 500 000</b>			<b>1 131 097,31</b>

## 4. Programmation pour avis d'opportunité : 5 projets

Il est rappelé que 5 projets ont été déposés à la date de clôture du 31/04/17.

- 2 projets sur la fiche 3.3
- 2 projets sur la fiche 2.1
- 1 projet sur la fiche 2.2

### 1. Projets répondant à l'Appel à Projet N° 2016-08 – fiche 3.3

#### A. Caractéristique de l'AAP : « AAP N° 2016-08 – TO 3.3 »

Titre de l'AAP : « Création et animation de services en milieu rural »

Date d'ouverture de l'AAP : 1/10/16

Date de clôture de l'AAP : 31/04/17

Nombre de dossiers reçus : 2 dossiers - Lot N°6

Date de réception : 28/04/17

#### B. Projet du CBE Ventoux

##### a. Présentation du projet N° 17-08 par le porteur de projet

M. le Président laisse au porteur de projet un temps de présentation de 15 mn et un temps de questions et réponses de 10 mn. Marie GALLARDO, Directrice du CBE présente le projet.

Numéro GAL : 17-08	Axe : 3	Fiche Action : 3.3	Lot du 31/04/17 – N°6	N° AAP : 2016-08-TO.3.3
Intitulé du projet	« Action de promotion du financement participatif – crowdfunding »			

##### b. Echanges porteur de projet et comité de programmation - N°17-08

- Des précisions sont apportées à la demande du comité de programmation sur des exemples de projets qui ont déjà été accompagnés par un financement participatif : entreprise du secteur de l'éolien, café participatif, association de coworking pour personnes handicapés.
- Il est également demandé si tous les types de projets seront soutenus, sans forcément prendre en compte leur finalité. Mme Marie GALLARDO précise qu'en effet, il y a une diversité de projets qui peuvent être accompagnés.
- Elle précise également que le financement reçu constitue un montant net pour les associations.
- Un membre s'interroge sur les missions générales du CBE qui seraient plutôt orientées vers les entreprises et non pas les associations. Mme Marie GALLARDO précise que le CBE a toujours accompagné les associations qui ont généralement des activités économiques. Le CBE s'investit notamment dans la thématique de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS). Elle cite en exemple un projet de mini-crèche qui va bientôt se monter.
- Enfin, des précisions sont apportées sur le financement de ce projet. Les prestations n'étant pas payantes, les actions seront financées par les adhésions et les subventions publiques.

Le Président remercie Mme Marie GALLARDO pour sa présentation et ses réponses et l'invite à sortir de la salle.

M. Max Raspail, en conflit d'intérêt, quitte la salle durant le débat et le vote.

**c. Vote du comité de programmation et décision**

Tableau récapitulatif du projet N°17-08

Numéro GAL : 17-08	Axe 3	Fiche Action : 3.3	Lot N°6	N° AAP : 2016-08-TO.3.3
Intitulé du projet	« Action de promotion du financement participatif – crowdfunding »			
Bénéficiaire	CBE du Ventoux			
Durée	1 an	Démarrage du projet : 2017	Fin du projet estimé : 2018	
Coût total TTC	20 085 €			
Eligible Leader	20 085 €			
U.E.	CPN	Autofinancement		
9 640,80 €	6 427,20 €	4 017,00 €		
48%	32%	20%		

Nombre de votants	Pour	Contre	Abstention
13	13	0	0
Vérification des personnes en conflit d'intérêts, ne participant au vote	- Max Raspail (Président de la CCVS)		1

<b>Décision du comité de programmation</b>	<p>Avis d'opportunité : <b>Favorable</b></p> <p>Conforme avec la stratégie du GAL et impact territorial pertinent</p> <p>Le porteur de projet est autorisé à déposer une demande de subvention sous format prédéfini par l'AG.</p> <p>Le GUSI instruira le projet afin de déterminer le taux d'aide autorisé et la note attribuée à ce dossier au vue de la grille de sélection.</p> <p>Ce dossier sera présenté au prochain comité de programmation pour une sélection définitive.</p>
--	---

## C. Projet d'initiative Ventoux

### a. Présentation du projet N° 17-08 par le porteur de projet

M. le Président laisse au porteur de projet un temps de présentation de 15 mn et un temps de questions et réponses de 10 mn. Mme Sandrine CHABANIS et, Directrice d'Initiative Ventoux et M. José ALAZAR présentent le projet.

Numéro GAL : 17-07	Axe : 3	Fiche Action : 3.3	Lot du 31/04/17 – N°6	N° AAP : 2016-08-TO.3.3
Intitulé du projet	« Ma boutique, mon village »			

### b. Echanges porteur de projet et comité de programmation - N°17-07

- Un membre demande si, avec ce type de projet qui permettra aux collectivités de lancer des appels à candidatures, les initiatives individuelles ne seront pas exclues. Mme Sandrine CHABANIS précise qu'il y aura bien deux vecteurs d'entrée pour un tel dispositif :
  - o L'identification d'un local et la mise en place de la communication après négociation des loyers
  - o L'accueil des porteurs de projets qui proposeraient spontanément des projets de commerces
- Une précision est demandée sur les types de commerces qui seront aidés : part-on de l'analyse des besoins du village ? Mme Sandrine CHABANIS indique que les projets avant d'être aidés, seront acceptés par une commission représentant le territoire dont les membres auront connaissance des préoccupations et des enjeux locaux.
- A la demande, des précisions sont apportées sur l'état des locaux. L'objectif est d'identifier des locaux qui soient exploitables sans prévoir de nombreux travaux. Les travaux seront effectués soit par le bailleur, soit par la commune soit par le porteur de projet selon son budget.
- Un membre demande des chiffres par rapport à ce qui a été déjà effectué dans d'autres territoires : la fédération nationale des boutiques à l'essai a effectivement un peu de recul, il y a en moyenne deux ouvertures chaque mois au niveau national et les communes qui ont lancé une première opération en ont lancé une deuxième dans la foulée.
- Enfin, Mme Sandrine CHABANIS apporte des éléments de réponses sur les types de boutiques qui seront accompagnées. Celles-ci pourront être très diverses à l'exception des métiers de bouche qui demandent un montant d'investissement assez élevé ce qui ne correspond pas au concept du projet. Enfin, elle indique que ce dispositif a surtout permis d'installer des commerces et services dans les villes et que l'action en milieu rural démarre à peine.

Le Président remercie Mme Sandrine CHABANIS et M. José ALAZAR pour leur présentation et les réponses apportées et les invite à sortir de la salle.

M. Max Raspail et M. José ALAZAR, en conflit d'intérêt, quittent la salle durant le débat et le vote.

### c. Vote du comité de programmation et décision

Tableau récapitulatif du projet N°17-08

Numéro GAL : 17-07	Axe 3	Fiche Action : 3.3	Lot N°6	N° AAP : 2016-08-TO.3.3
Intitulé du projet	« Ma boutique, mon village »			
Bénéficiaire	Initiative Ventoux			

Durée	2 ans	Démarrage du projet : 2017	Fin du projet estimé : 2019
Coût total TTC	42 700 €		
Eligible Leader	42 700 €		
U.E.	CPN	Autofinancement	
20 496 €	13 664 €	8 540 €	
48%	32%	20%	

Nombre de votants	Pour	Contre	Abstention
12	12	0	0
<b>Vérification des personnes en conflit d'intérêts, ne participant au vote</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- José ALAZAR (Président d'Initiative Ventoux)</li> <li>- Max Raspail (Président de la C CVS)</li> </ul>		2

<b>Décision du comité de programmation</b>	<p style="text-align: center;">Avis d'opportunité : <b>Favorable</b></p> <p style="text-align: center;">Conforme avec la stratégie du GAL et impact territorial pertinent</p> <p>Le porteur de projet est autorisé à déposer une demande de subvention sous format prédéfini par l'AG.</p> <p>Le GUSI instruira le projet afin de déterminer le taux d'aide autorisé et la note attribuée à ce dossier au vue de la grille de sélection.</p> <p>Ce dossier sera présenté au prochain comité de programmation pour une sélection définitive.</p>
--	---

## 2. Projets répondant à l'Appel à Projet N° 2016-04

### A. Caractéristique de l'AAP : « AAP N° 2016-04 – TO 2.1 » - Lot N°4

Titre de l'AAP : « Animation et communication autour des filières de valorisation des ressources locales »

Date d'ouverture de l'AAP : 1/10/16

Date de clôture de l'AAP : 31/04/17

Nombre de dossiers reçus – Lot N°4 : 2 dossiers

Date de réception : 28/04/17

### B. Projet du Syndicat de défense du Raisin de table du Ventoux

#### a. Présentation du projet N°17-06 par le porteur de projet

M. le Président laisse au porteur de projet un temps de présentation de 15 mn et un temps de questions et réponses de 10 mn. M. Louis BONNET et M. René REYNARD présentent le projet.

<b>Numéro GAL : 17-06</b>	<b>Axe 2</b>	<b>Fiche Action : 2.1</b>	<b>Lot du 31/04/17 – N°4</b>	<b>N° AAP : 2016-04-TO.2.1</b>
Intitulé du projet	« Cerise et raisin de table du Ventoux : comment valoriser leurs spécificités »			

**b. Echanges porteur de projet et comité de programmation - N°17-06**

- Des précisions sont demandées quant à la finalité même du projet : s'agit-il de faire une étude de marché pour étudier l'opportunité d'autres emballages ? Il est demandé d'autre part si l'étude prévoit d'inciter les producteurs à s'investir dans le bio étant donné la forte demande qu'il existe.
- M. René REYNARD précise qu'il s'agit de réaliser une étude sur plusieurs axes des deux filières en partant du constat que la production baisse sur le territoire du Ventoux. L'étude portera notamment sur les variétés afin des orienter en fonction du consommateur et de privilégier des variétés résistantes pour limiter les produits chimiques. L'autre intérêt de ce projet est d'obtenir l'avis du consommateur à travers une étude sur la distribution de ces deux produits. La finalité de ce projet étant de mieux valoriser ces deux produits afin de maintenir leur production sur le territoire.
- Un membre s'interroge sur la pertinence d'étudier le conditionnement en barquette alors que le vrac semble être le mode de conditionnement principal en terme de consommation. Un autre membre apporte des précisions quant au problème de raisin en libre-service qui s'abîme beaucoup après les différentes manipulations et qui donc devient nettement moins vendeur. M. Louis BONNET ajoute que d'après les statistiques, le conditionnement en barquette prend de l'ampleur chez les consommateurs.
- M. René REYNARD précise que les barquettes ne seront pas forcément en plastique mais l'étude pourra déterminer si un emballage plus respectueux de l'environnement pourra être prévu (amidon de maïs...).
- Il est indiqué qu'il est prévu que le raisin soit conditionné en grappes entières et la cerise avec queue entière.
- Il est souligné que le conditionnement en barquette n'amènera pas forcément un coût de main d'œuvre supplémentaire car l'objectif est justement d'étudier l'optimisation du conditionnement en barquette pour qu'elle amène le moins de main d'œuvre possible par rapport à un conditionnement en vrac.
- Enfin, un membre insiste sur la pertinence de ce projet et l'intérêt de mener une telle réflexion au niveau de la filière et souligne l'importance de la communication.

Le Président remercie M. Louis BONNET et M. René REYNARD pour leur présentation et les réponses apportées et les invite à sortir de la salle.

M. Max Raspail, en conflit d'intérêt, quitte la salle durant le débat et le vote.

**c. Vote du comité de programmation et décision**

Tableau récapitulatif du projet N°17-06

Numéro GAL : 17-06	Axe 2	Fiche Action : 2.1	Lot N°4	N° AAP : 2016-04-TO.2.1
Intitulé du projet	« Cerise et raisin de table du Ventoux : comment valoriser leurs spécificités »			
Bénéficiaire	Syndicat de défense du Raisin de Table du Mont Ventoux			
Durée	2 ans	Démarrage du projet : 2017		Fin du projet estimé : 2019
Coût total TTC	40 000 €			
Eligible Leader	40 000 €			
U.E.	CPN	Autofinancement		
19 200 €	12 800 €	8 000 €		
48%	32%	20%		

Nombre de votants	Pour	Contre	Abstention
13	10	0	3
Vérification des personnes en conflit d'intérêts, ne participant au vote	- Max Raspail (Président de la CCVS)		1

<b>Décision du comité de programmation</b>	<p style="text-align: center;">Avis d'opportunité : <b>Favorable</b></p> <p style="text-align: center;">Conforme avec la stratégie du GAL et impact territorial pertinent</p> <p>Le porteur de projet est autorisé à déposer une demande de subvention sous format prédéfini par l'AG.</p> <p>Le GUSI instruira le projet afin de déterminer le taux d'aide autorisé et la note attribuée à ce dossier au vue de la grille de sélection.</p> <p>Ce dossier sera présenté au prochain comité de programmation pour une sélection définitive.</p>
--	---

### C. Projet de la Ferme du Rouret

#### a. Présentation du projet N°17-04 par le porteur de projet

M. le Président laisse au porteur de projet un temps de présentation de 15 mn et un temps de questions et réponses de 10 mn. Mme Florence GUENDE, gérante de l'EARL la Ferme du Rouret présente le projet.

Numéro GAL : 17-04	Axe 2	Fiche Action : 2.1	Lot du 31/04/17 – N°4	N° AAP : 2016-04-TO.2.1
Intitulé du projet	« Création d'un sentier d'interprétation polyculture et biodiversité »			

#### b. Echanges porteur de projet et comité de programmation - N°17-04

- Il est demandé si les panneaux ont prévu d'être traduits, au moins en anglais, car il existe une demande forte de la part des touristes étrangers. Mme Florence GUENDE précise que pour l'instant, elle reçoit une demande de la part des locaux principalement mais que si le projet attire une autre clientèle touristique, elle pourra prévoir la traduction.
- Mme Florence GUENDE apporte des précisions sur les produits vendus dans la boutique : il s'agit exclusivement des produits de la ferme car ils ont une volonté de maîtriser tous les produits vendus. Toutefois, elle précise que la buvette qui sera créée à la fin du sentier proposera des produits d'autres agriculteurs, très intéressés pour valoriser leurs produits grâce à ce parcours.

Le Président remercie Mme Florence GUENDE pour sa présentation et les réponses apportées et l'invite à sortir de la salle.

#### c. Vote du comité de programmation et décision

Tableau récapitulatif du projet N°17-04

<b>Numéro GAL : 17-04</b>	<b>Axe 2</b>	<b>Fiche Action : 2.1</b>	<b>Lot N°4</b>	<b>N° AAP : 2016-04-TO.2.1</b>
Intitulé du projet	« Création d'un sentier d'interprétation polyculture et biodiversité »			
Bénéficiaire	Ferme du Rouret			
Durée	1 an	Démarrage du projet : 2017	Fin du projet estimé : 2018	
Coût total TTC	19 385,09 €			
Eligible Leader	19 385,09 €			
U.E.	CPN	Autofinancement		
9 304,85 €	6 203,23 €	3 877,02 €		
48%	32%	20%		

<b>Nombre de votants</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>
14	13	0	1
<b>Vérification des personnes en conflit d'intérêts, ne participant au vote</b>			0

<b>Décision du comité de programmation</b>	Avis d'opportunité : <b>Favorable</b>
	<p>Conforme avec la stratégie du GAL et impact territorial pertinent</p> <p>Le porteur de projet est autorisé à déposer une demande de subvention sous format prédéfini par l'AG.</p> <p>Le GUSI instruira le projet afin de déterminer le taux d'aide autorisé et la note attribuée à ce dossier au vue de la grille de sélection.</p> <p>Ce dossier sera présenté au prochain comité de programmation pour une sélection définitive.</p>

### 3. Projets répondant à l'Appel à Projet N° 2016-05

#### A. Caractéristique de l'AAP : « AAP N° 2016-05 – TO 2.2 » - Lot N°5

Titre de l'AAP : « Développement des filières de transformation, de valorisation des ressources locales et de la vente de produits locaux »

Date d'ouverture de l'AAP : 1/10/16

Date de clôture de l'AAP : 31/04/17

Nombre de dossiers reçus – Lot N°5 : 1 dossier

Date de réception : 28/04/17

#### B. Projet de l'association LABEL VERS ...

##### a. Présentation du projet N°17-05 par le porteur de projet

M. le Président laisse au porteur de projet un temps de présentation de 15 mn et un temps de questions et réponses de 10 mn. Mme Marlène CHIAPPA, Présidente de l'association, M. Florian MOREL et M. Léo COMTE, salariés de l'association présentent le projet.

<b>Numéro GAL : 17-05</b>	<b>Axe 2</b>	<b>Fiche Action : 2.2</b>	<b>Lot du 31/04/17 – N°5</b>	<b>N° AAP : 2016-05-TO.2.2</b>
Intitulé du projet	« Le hangar de Papy : création d'un lieu associatif autour d'un presse à jus et d'un atelier participatif »			

**b. Echanges porteur de projet et comité de programmation - N°17-05**

- La qualité du projet est tout d'abord saluée par plusieurs membres.
- Il est demandé comment l'association va pouvoir alterner entre la transformation de produits bios et conventionnels. M. Florian MOREL indique qu'une convention ECOCERT décline la procédure à respecter pour pouvoir transformer ces deux types de produits.
- L'association apporte des précisions sur la demande existante : l'intérêt des producteurs est réel (déjà quelques-uns ont manifesté leur souhait d'intégrer la démarche). De plus, le lycée agricole de Carpentras semble également intéressé.
- Un membre souligne que l'association risque d'être saturée car la demande en transformation est forte et les quantités que prévoit l'association ne combleront pas la demande. Il est précisé que l'association n'a pas l'objectif de s'agrandir et qu'elle souhaite rester sur un projet à dimension humaine qui correspond à ses valeurs.
- Un membre demande si l'atelier de réparation permettra de réparer du matériel électronique. M. Léo COMTE indique qu'il existe un Repair Café sur la commune de Bédoin qui propose déjà un accompagnement sur ces types de matériels. Pour l'instant, l'association n'a pas toutes les compétences nécessaires à la réparation de matériels électroniques mais elle souhaiterait réaliser des partenariats avec d'autres structures afin de mutualiser les compétences.

Le Président remercie Mme Marlène CHIAPPA, M. Florian MOREL et M. Léo COMTE pour leur présentation et les réponses apportées et les invite à sortir de la salle.

**c. Vote du comité de programmation et décision**

Tableau récapitulatif du projet N°17-05

<b>Numéro GAL : 17-05</b>	<b>Axe 2</b>	<b>Fiche Action : 2.2</b>	<b>Lot N°5</b>	<b>N° AAP : 2016-05-TO.2.2</b>
Intitulé du projet	« Le hangar de Papy : création d'un lieu associatif autour d'un presse à jus et d'un atelier participatif »			
Bénéficiaire	Association Label Vers ...			
Durée	2 ans	Démarrage du projet : 2017		Fin du projet estimé : 2019
Coût total TTC	26 422,43 €			
Eligible Leader	26 422,43 €			
U.E.	CPN	Autofinancement		
9 512,08 €	6 341,38 €	10 568,97 €		
36%	24%	40%		

Nombre de votants	Pour	Contre	Abstention
14	14	0	0
<b>Vérification des personnes en conflit d'intérêts, ne participant au vote</b>			
	-		0

<b>Décision du comité de programmation</b>	Avis d'opportunité : <b>Favorable</b>
	<p>Conforme avec la stratégie du GAL et impact territorial pertinent</p> <p>Le porteur de projet est autorisé à déposer une demande de subvention sous format prédéfini par l'AG.</p> <p>Le GUSI instruira le projet afin de déterminer le taux d'aide autorisé et la note attribuée à ce dossier au vue de la grille de sélection.</p> <p>Ce dossier sera présenté au prochain comité de programmation pour une sélection définitive.</p>

## 5. Vote du nouveau périmètre du GAL

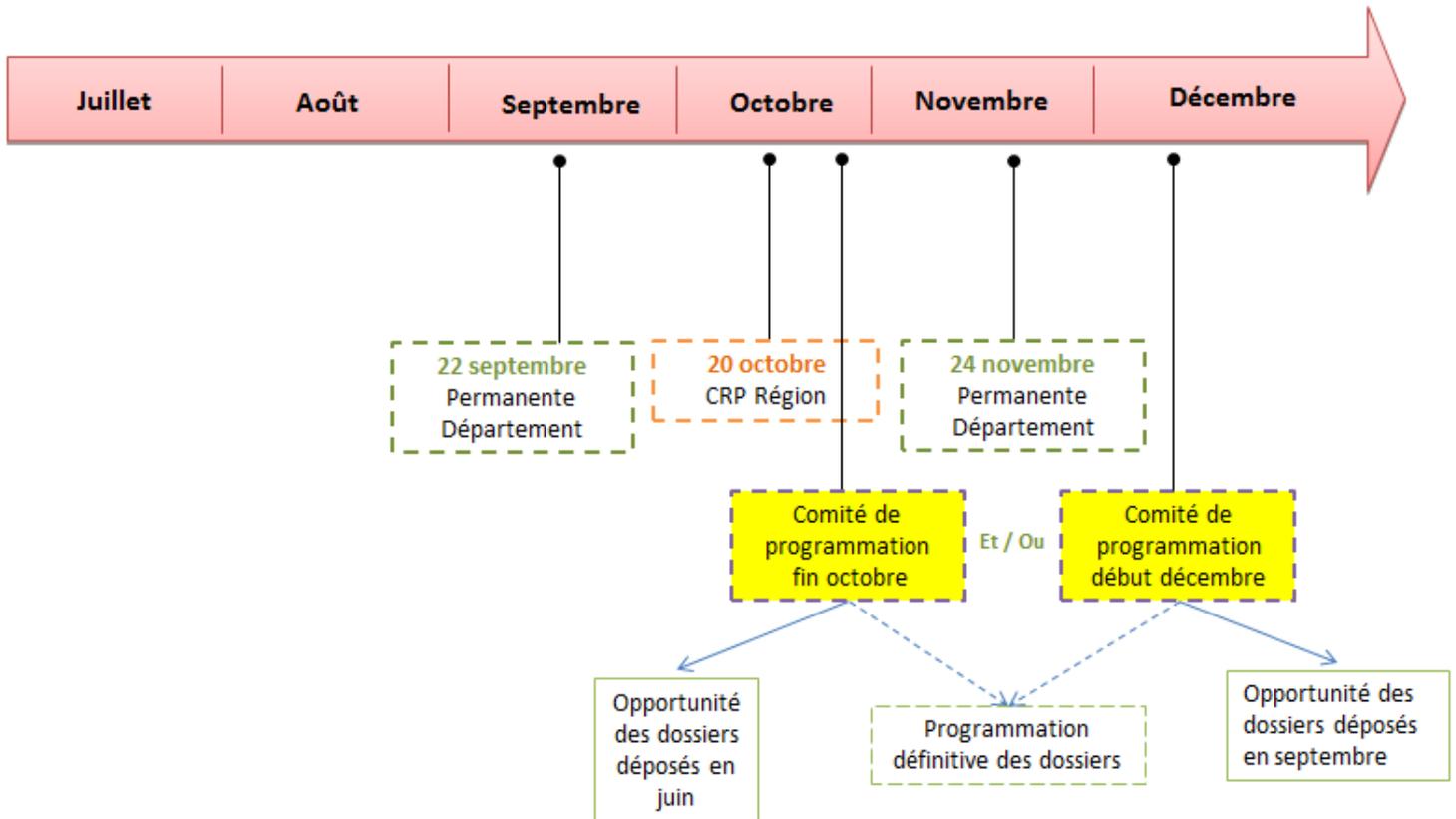
Julie MOURET indique que deux communes ont été intégrées à la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat : Sorgues et Bédarrides. Elle précise par ailleurs que l'Autorité de Gestion, la Région PACA, oblige maintenant les GAL à prendre en compte l'intégralité du périmètre des intercommunalités dans leur périmètre éligible. Il est donc demandé au Comité de programmation de bien vouloir valider l'élargissement du périmètre LEADER à ces deux communes.

**Le Comité de programmation valide à l'unanimité l'intégration des deux communes de Sorgues et Bédarrides au périmètre LEADER du GAL Ventoux.**

## 6. Présentation du calendrier prévisionnel

Julie MOURET informe que le calendrier prévisionnel présenté subira quelques ajustements en fonction des consignes qui seront données par l'Autorité de Gestion, Région PACA. Pour l'instant, il est prévu que les projets ayant obtenus un avis favorable d'opportunité (les 3 projets présentés en mars ainsi que les 5 projets présentés ce jour) soient présentés pour étude du cofinancement régional à l'automne 2017.

A la suite du Comité de programmation, de nouvelles informations sont parvenues de la Région et du Département, ce qui nous permet d'envisager le calendrier prévisionnel suivant.



Lu et approuvé

Le 27/06/2017

Le Président du GAL Ventoux  
Président du SMAEMV

**Alain GABERT**  
Maire de Monieux